



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques 54
Section de la Meurthe-et-Moselle

Solidaires Finances Publiques 54
souhaite à toutes et tous ses
meilleurs Voeux 2024 !

L'almanach des revendications 2024



ou notre calendrier de l'après !

Un mois, une revendication

JANVIER Revalorisation de nos traitements et pensions	FÉVRIER Des effectifs dans nos services	MARS Une protection sociale de qualité, à la hauteur de nos besoins
AVRIL Une véritable Action sociale, pour se loger, se restaurer et pour les loisirs de nos enfants	MAI Arrêt des Restructurations. Pour que l'on puisse se projeter dans l'avenir	JUIN De vrais Investissements dans les outils informatiques pour qu'on arrête de galérer
JUILLET Un vrai service public, un accueil chaleureux pour nos usagers	AOÛT Un suivi efficace en matière de Santé et de sécurité	SEPTEMBRE Une réhumanisation des ressources humaines
OCTOBRE Amélioration des conditions de travail	NOVEMBRE Retrouver du sens dans l'exercice de nos missions	DÉCEMBRE Le maintien du statut de la fonction publique et l'arrêt des recrutements précaires



Pour y parvenir, la lutte collective, l'organisation.

Syndiquez-vous !

Solidairesfinancespubliques.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr



Ta cotisation syndicale te permet de

- Recevoir l'Unité

Le journal historique de notre organisation.

- Un accès complet au site national

Nous publions des articles réservés aux adhérents.

- Une information régulière

Avec nos infos lettres sur les sujets d'actualités.

- Être défendu

Nous pouvons te conseiller et te défendre si besoin, dans ta gestion administrative

- Participer

Tu pourras apporter ton écot, tes idées, tes réflexions au débat démocratique interne de notre organisation.

Le montant de ta cotisation est abordable et proportionnel à tes revenus :
quelques exemples :

La cotisation 2023 pour un agent administratif principal 1ère classe à temps plein à l'échelon 5 était de 99 €, soit 33 € après crédit d'impôt, payable en plusieurs fois.

La cotisation 2023 pour un contrôleur principal à temps plein à l'échelon 9 était de 154 €, soit 51 € après crédit d'impôt, payable en plusieurs fois.

La cotisation 2023 pour un inspecteur à temps partiel (80%) à l'échelon 2 était de 97 €, soit 32 € après crédit d'impôt, payable en plusieurs fois.

La cotisation est divisée par 2 l'année de départ à la retraite.

Alors, on n'hésite pas, on contacte sa section dès janvier.

L'équipe de Solidaires Finances Publiques 54

Agnès du Centre de Contact, Jean-Christophe, Géraldine et Manu du SPFE, les deux Cécile du SIP de Vandoeuvre, Laurent, Maryse, Stéphane et Lionel de la direction, Céline du SIP de Pont-à-Mousson, Maryse du SIP de Longwy, Séverine du SGC de Lunéville, Aurélie de l'équipe de renfort, Claire du PCR, Joëlle du SIP de Briey, Stéphane et Fabrice du SDIF et nos valeureux/ses retraité.es (Marie-Jo, Bernadette, Michel, Denys, les 2 Patrick, et Serge).